

### Campagne de Perception de la Taxe d'Apprentissage 2010.

Comme chaque année, le collège s'adresse à tous ses fournisseurs, à tous les commerçants, artisans, industriels, entreprises en général soumises au versement de la Taxe d'Apprentissage. Notre établissement s'adresse également à sa communauté éducative et aux parents d'élèves susceptibles d'être des relais pertinents auprès des entreprises. En effet, de par l'existence d'une SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté : dispositif du collège qui répond aux besoins des élèves en grande difficulté scolaire ) qui dispense dès le niveau 4<sup>ème</sup> un enseignement pré-professionnel, le collège Laennec est habilité à percevoir cette taxe.

Les investissements effectués dans les Nouvelles Technologies grâce à cet apport financier sont importants. Les professeurs disposent d'outils de qualité qui leur permettent d'appréhender leurs tâches au plus près des aspirations des collégiens d'aujourd'hui avec une adaptation au rythme de chacun. Les élèves en échec depuis l'école élémentaire sont ainsi replacés sur la voie de la réussite vers un niveau V de qualification au-delà de leur 3<sup>ème</sup>.

Le monde du travail qui s'ouvre à eux exigera qu'ils maîtrisent de nombreuses compétences en matière de Nouvelles Technologies. L'apport de la taxe d'apprentissage permet également de compléter ou renouveler les équipements spécifiques de nos deux ateliers qui couvrent les champs professionnels de l'Habitat, de l'Hygiène de l'alimentation et des services.

Grâce à vous, grâce à ceux qui pour la première fois verseront tout ou partie de leur taxe au Collège Laennec de Pont L'Abbé, nous pourrons continuer à relever un véritable défi : permettre à ceux qui en ont le moins les capacités de se projeter rapidement dans un avenir professionnel qualifiant de niveau V : le CAP

C'est grâce à vous tous, les actifs et les entreprises d'aujourd'hui que nous pourrons y parvenir.

D'avance je vous remercie pour votre aide, qu'elle soit minime ou conséquente. Elle montre votre attachement à la réussite de nos collégiens ...

La Principale

Evelyne DELACROIX MARNET



# TAXE D'APPRENTISSAGE

**Tout ou partie de la vôtre peut être versée au Collège René LAENNEC de PONT L'ABBE**

La taxe d'apprentissage représente 0.5 % des salaires bruts de l'année 2009.

Le Collège René Laennec de Pont L'Abbé est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, diminuée du versement au Fonds national inter consulaire de compensation, et du versement à un Centre de formation d'apprentis.

Le collège perçoit cette taxe d'apprentissage dans la catégorie : ouvriers et employés qualifiés, cadres moyens.

Le versement de la taxe d'apprentissage est à réaliser avant le 1<sup>er</sup> mars 2010 :

- Depuis quelques années, ce versement n'est possible que par l'intermédiaire des organismes collecteurs : **OCTA** dont vous trouverez la liste à l'adresse suivante : <http://www.travail.gouv.fr/dossiers/formation-professionnelle/les-organismes-collecte-tax-apprentissage-octa/liste-nationale-octa-2580.html>

**Vous devrez préciser à l'OCTA de votre choix, que vous souhaitez verser tout ou partie de votre taxe au Collège René LAENNEC DE PONT L'ABBE.**



## **VOS CORRESPONDANTS :**

Mme Delacroix, Principale  
Mme Barbet, Directrice SEGPA

Le site du Collège Laennec

**ENT** :Espace numérique de travail,  
**Intranet, Agenda, cours...**  
Les parents, professeurs élèves ont accès à toutes les informations les concernant ....



## **Les ateliers de la SEGPA du collège : atelier hygiène Alimentation Services et Habitat :**

*dès que les élèves ont atteint l'âge de quatorze ans , ils sont accueillis par groupe de huit dans deux ateliers qui leur font découvrir des métiers auxquels ils n'aspirent peut-être pas mais qui vont leur faire acquérir des gestes professionnels : organisation d'un poste de travail , gestion du temps en vue de réaliser une tâche etc...*



La construction progressive du projet professionnel de l'élève est envisagée dès la 6<sup>ème</sup> : connaissance des métiers et connaissance de soi.

Des visites d'entreprises sont programmées en 5<sup>ème</sup>

A partir de la 4<sup>ème</sup> ,les collégiens de la SEGPA effectuent des stages en entreprises .

Ce sont en tout dix semaines réparties sur les niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> .

La visite des établissements de formation : Lycées professionnels et Centre de formation des apprentis auxquels s'ajoutent des mini stages dans ces lieux vont permettre au collégien de 3<sup>ème</sup> SEGPA de redonner du sens à ses apprentissages , de se projeter concrètement dans un avenir professionnel qui lui permettra une insertion dans le monde du travail.



La SEGPA du collège contribue à lutter contre les sorties d'élèves du système éducatif sans qualification. Soyez remercié de partager avec nous cet objectif.